

Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (appellations d'origine)

Cinquième session
Genève, 11 – 15 juin 2012

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

approuvé par le groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (appellations d'origine) (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève, du 11 au 15 juin 2012.
2. Les parties contractantes ci-après de l'Union de Lisbonne étaient représentées à la session : Algérie, Congo, Costa Rica, Cuba, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Mexique, Pérou, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Serbie (14).
3. Les États ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs : Allemagne, Angola, Chine, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Irlande, République dominicaine, Roumanie, Suisse (11).
4. Les représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Organisation mondiale du commerce (OMC), Union européenne (UE) (2).
5. Les représentants des organisations internationales non gouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Association brésilienne de la propriété intellectuelle (ABPI), Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association internationale pour les marques (INTA), MARQUES (Association des propriétaires européens de marques de commerce), Organisation pour un réseau international des indications géographiques (OriGIn) (6).

6. La liste des participants figure dans le document LI/WG/DEV/5/INF/1 Prov. 2*.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

7. Mme Wang Binying, vice-directrice générale, a ouvert la session, rappelé le mandat du groupe de travail et présenté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document LI/WG/DEV/5/1 Prov. M. Francis Gurry, Directeur général, s'est adressé au groupe de travail plus tard pendant la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

8. M. Mihály Ficsor (Hongrie) a été élu à l'unanimité président du groupe de travail et MM. Alberto Monjarás Osorio (Mexique) et Behzad Saberi Ansari (Iran (République islamique d')) ont été élus vice-présidents à l'unanimité.

9. M. Matthijs Geuze (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document LI/WG/DEV/5/1 Prov.) sans modification.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

11. Le groupe de travail a adopté le projet de rapport révisé de sa quatrième session, tel qu'il figure dans le document LI/WG/DEV/4/7 Prov. 2, étant entendu que l'expression "la représentante de l'Union européenne" serait remplacée dans tout le document par l'expression "la délégation de l'Union européenne" et sous réserve de la correction d'un certain nombre d'erreurs de traduction dans la version française du document, ainsi qu'il a été proposé par la délégation de la Suisse.

POINTS 5 ET 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE NOUVEL INSTRUMENT CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET PROJET DE RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU PROJET DE NOUVEL INSTRUMENT

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents LI/WG/DEV/5/2, LI/WG/DEV/5/3, LI/WG/DEV/5/4 et LI/WG/DEV/5/5. Le groupe de travail a examiné en détail les articles premier à 11 du projet de nouvel instrument et les règles 4 à 8 du projet de règlement d'exécution.

13. Le président a noté que même si certaines délégations réservaient leur position sur cette question, une opinion prévalait, selon laquelle le projet de nouvel instrument devrait prévoir un seul niveau de protection élevé à la fois pour les indications géographiques et pour les appellations d'origine, ce qui contribuerait à simplifier le texte du projet de nouvel instrument.

* La liste finale des participants sera publiée en tant qu'annexe du rapport de la session.

Le président a également pris note de l'opinion préconisant une méthode de rédaction prévoyant des définitions distinctes, dans le projet de nouvel instrument, pour les indications géographiques et les appellations d'origine.

14. Le président a rappelé que le groupe de travail avait pour mandat de développer le système de Lisbonne et a indiqué qu'il découlait implicitement de ce mandat que ses travaux s'étendraient à l'établissement d'un système d'enregistrement international à la fois pour les indications géographiques et pour les appellations d'origine.

15. Sur la base de ce double mandat, le groupe de travail devrait œuvrer à une révision de l'Arrangement de Lisbonne en perfectionnant le cadre juridique actuel et en prévoyant une possibilité d'adhésion pour les organisations intergouvernementales tout en préservant les principes et les objectifs de l'Arrangement de Lisbonne, ainsi qu'à l'établissement d'un système d'enregistrement international pour les indications géographiques. Le président a également souligné qu'il convenait d'approfondir la réflexion sur la manière dont ces éléments pourraient être combinés sur le plan matériel et sur le plan de la procédure.

16. Le président a précisé qu'une conférence diplomatique pour la révision de l'Arrangement de Lisbonne pourrait certainement être convoquée par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne. Si en revanche la solution choisie nécessitait l'établissement d'un nouveau traité, l'Assemblée générale de l'OMPI serait habilitée à convoquer une conférence diplomatique à cette fin.

Travaux futurs

17. Le président a conclu que de nouvelles sessions du groupe de travail devraient être convoquées – une session supplémentaire en 2012 et deux autres en 2013. Les travaux devraient continuer de viser une révision de l'Arrangement de Lisbonne et/ou la conclusion d'un nouveau traité ou d'un protocole complétant l'Arrangement de Lisbonne. Il était prématuré à ce stade de recommander une date pour la convocation d'une conférence diplomatique.

18. Compte tenu des progrès réalisés pendant la session, la prochaine session devrait être consacrée à l'examen et à la discussion d'une version révisée du projet de nouvel instrument et du projet de règlement d'exécution, établie par le Secrétariat et diffusée bien avant la prochaine session. Ces travaux nécessiteraient une révision et une reformulation approfondies des dispositions examinées pendant la session en cours ainsi que la modification en conséquence des articles et des règles restants. Le cas échéant, des variantes et des options entre crochets devraient être introduites dans le texte des dispositions.

19. Le Secrétariat s'inspirerait des observations formulées à la session en cours et s'assurerait que toutes les observations et propositions seraient adéquatement reflétées dans les versions révisées des dispositions concernées. En particulier, un remaniement global était nécessaire pour prévoir un seul niveau de protection pour les indications géographiques et les appellations d'origine dans le projet de nouvel instrument.

20. Afin d'enrichir le débat et d'améliorer les travaux de fond, le groupe de travail est convenu que, entre ses sessions, les participants seraient invités à soumettre des observations et des suggestions au Secrétariat, qui établirait un forum électronique où ces observations et suggestions seraient publiées, à titre d'information uniquement et sans préjuger du rôle du groupe de travail ni des délibérations officielles qui s'y déroulent.

21. Le président a indiqué que le Secrétariat organiserait, en marge de l'une des prochaines sessions du groupe de travail, un atelier sur le règlement des litiges dans le cadre du système de Lisbonne. Afin de faciliter les discussions lors de cet atelier, le Secrétariat établira un

document factuel sur la question du règlement des litiges. Le président a également fait observer que plusieurs délégations estimaient qu'il serait prématuré d'organiser un tel atelier dans le cadre de la prochaine session du groupe de travail, prévue pour décembre 2012.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

22. Il n'y a eu aucune intervention au titre de ce point.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

23. Le groupe de travail a approuvé le résumé du président figurant dans le présent document.

24. Un projet de rapport complet de la session du groupe de travail sera publié sur le site Web de l'OMPI à l'intention des délégations et représentants ayant participé à la réunion. Les participants seront informés de la publication du projet de rapport sur le site Web de l'OMPI. Ils pourront formuler des observations dans un délai d'un mois à compter de la date de publication. Après cette date, une version du document en mode "changements apparents", qui tiendra compte de toutes les observations reçues de la part des participants, sera publiée sur le site Web de l'OMPI. La publication des observations et de la version en mode "changements apparents" sera communiquée aux participants, assortie d'un délai pour la présentation des observations finales concernant la version en mode "changements apparents". Ensuite, le rapport, qui tiendra compte de toutes les observations finales en tant que de besoin, sera publié sur le site Web de l'OMPI sans changements apparents, avec indication de la date de la publication finale. À compter de cette date, le rapport sera considéré comme adopté, et il en sera pris note à la prochaine session du groupe de travail.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

25. Le président a prononcé la clôture de la session le 15 juin 2012.

[Fin du document]